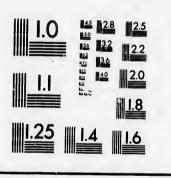


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STANDAM SEMINATION OF THE SEMI

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE PARTY OF THE PARTY

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

	12X	16X		20X		24X		28X		32X
				1						
This it Ce do	em is filmed at the cument est filmé au 14X	reduction ra u taux de réd	atlo checked fuction indic 18X	l below/ qué ci-des	sous. 22X		26X		30X	
	Additional commer Commentaires supp	nts:/ plémentaires):							
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.					slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.				
	along interior marg La reliure serrée pe distorsion le long d	ut causer de	l'ombre ou ntérieura	de la		Seule é	dition disp wholly or p	ponible partially o	bscured I	by errata
	Relié avec d'autres Tight binding may	documents	ws or distor	rtion		Compre	s supplement du ma	itériel sup	aterial/ plémenta	ire
	Coloured plates an Planches et/ou illu Bound with other s	strations en	tions/ couleur			Qualité	of print v inégale d	e l'impres		
	Coloured ink (i.e. o Encre de couleur (i	i.e. autre que	bleue ou n	/ oire)		Showth Transpa	rough/ rence			
	Cartes géographiq					Pages o	detached/ détachées			
	Cover title missing Le titre de couvert				\square	Pages of	discoloure décolorée:	ed, stained s, tacheté	d or foxed es ou piq	i/ Juées
	Covers restored an Couverture restau					Pages i	restored a restaurées	ind/or lan et/ou pe	ninated/ elliculées	
	Covers damaged/ Couverture endom	nmagée				Pages Pages	damaged/ endomma	/ Igées		
	Coloured covers/ Couverture de cou	ileur					ed pages/ de couleu			
orig copy which repr	Institute has attem inal copy available y which may be be to may be be to may alter any of oduction, or which usual method of file	for filming. I liegraphicall the images may signific	eatures of t y unique, in the antly chang	•	qu'i de d poir une mod	l lui a ét set exem it de vue image r dification	microfilmo é possible eplaire qui e bibllogra eproduite n dans la m is cl-desso	de se proisont peu phique, q ou qui p méthode :	ocurer. Le it-être uni lui peuve leuvent e	es détails iques du nt modif xiger une

ire détails es du modifier er une filmage

errata to

pelure, on à

32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Législature du Québec Québec

The images appearing here are the best quelity possible considering the condition and legibility of the original copy end in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover end ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the lest page with a printed or illustrated impression.

The lest recorded freme on each microfiche shall contein the symbol → (meening "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever epplies.

Maps, plates, cherts, etc., may be filmed et different reduction retios. Those too lerge to be entirely included in one exposure ere filmed beginning in the upper left hend corner, left to right and top to bottom, es meny fremes as required. The following diegrems illustrete the method:

1 2 3

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec Québec

Les images suivantes ont été reproduites evec le plus grand soin, compte tenu de le condition et de la netteté de l'exempleire filmé, et en conformité evec les conditions du contret de filmage.

Les exempleires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençent per le premier piet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'iliustretion, soit per le second plet, selon le cas. Tous à l'eutres exempleires originaux sont filmés en commençant per le première pege qui comporte une empreinte d'impression ou d'iliustration et en terminent per le c'arnière page qui comporte une teile empreinte.

Un des symboles suivents apperaîtra sur le dernière image de chaque microfiche, seion le ces: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FiN".

Les certes, pienches, tabieaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grend pour êtro reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bes, en prenant le nombre d'imeges nécesseire. Les diegremmes suivants illustrent le méthode.

1	٠
2	
3	

1	2	3		
4	5	6		

I. Règi II. Répo III. Quêt IV. Rapp Monsieu Vous re les règlen Québec. Quoique las fait de larchidioc xige que expérience invasion otablemen

et, Berner

(No. 139.)

Circulaire au Clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 13 novembre 1885.

- I. Règlements du bureau de santé, concernant la picote.
- II. Réponse du S. Siège au sujet de l'interprétation du décret du 25 juin 1885, circa obligationem declarandi incestum.
- III. Quête pour la colonisation.
- IV. Rapport annuel de 1886.

Monsieur,

I.

Vous recevrez avec la présente un exemplaire officiel les règlements du bureau de santé pour la province de Québec.

Quoique jusqu'à présent, grâce à Dieu, la picote n'ait las fait de grands ravages dans les quelques parties de larchidiocèse où elle a fait son apparition, la prudence sige que l'on ne néglige aucune des précautions que expérience nous enseigne comme propres à empêcher invasion de cette épidémie ou au moins à en diminuer otablement les ravages là où elle aurait pénétré. Il

ne faut pas oublier que la saison de l'hiver rend l'épidémie plus dangereuse parcequ'il y est plus difficile d'aérer les appartements sans exposer les malades à prendre du froid.

Ce règlement vous aidera à donner en toute sécurité de bons avis à vos paroissiens, soit du hant de la chaire, soit ailleurs.

Vous vous ferez un devoir d'exhorter vos paroissiens à se soumettre à ces mesures, quelque gênantes qu'elles puissent paraître quelquefois, puisqu'elles n'ont pas d'autre but que d'empêcher le deuil et la mort d'entrer dans leurs familles.

Jusqu'à nouvel ordre vous remplacerez l'oraison Deus refugium par celle pro vitanda mortalitate... Deus, qui non mortem... aux messes chantées du dimanche.

II.

Dans ma circulaire No. 137, 1 septembre 1885, à propos du décret du 25 juin 1885, abrogeant l'obligation de déclarer l'inceste commis avant une dispense, it disais que les dispenses accordées le 25 juin 1885 sancette déclaration, étaient douteuses. Ayant consultée Rome j'ai reçu pour réponse, dans une lettre de S. E. le Cardinal Siméoni, en de du 6 octobre 1885, que les dispenses accordées le jour même où le décret a été émané, sont valides quand même la déclaration autré fois exigée n'aurait pas eu lieu. Il n'y a donc pas i s'inquiéter sur les dispenses accordées sans cette décharation le 25 juin 1885 ou plus tard.

III.

MM. les Curés qui n'ont pas encore fait la quête por la colonisation, sont priés de la recueillir aussitôt que possible.

grand'aut trop qui se œuyr

Il de la lec œuvre messe faiteur

Me
au Sai
recense
profite
aux di
ne deve
pendice
par exe
nombre
ordinai

J'ai f forme à importa coup. annuels que vou Delisle Le prix de \$0.10 0.72. A abriques er rend l'épit plus difficile les malades à

toute sécurité nt de la chaire,

vos paroissiens nantes qu'elles lles n'ont pas a mort d'entrer

z l'oraison Deus te... Deus, qui imanche.

tembre 1885, i ogeant l'obligaune dispense, je juin 1885 8ans yant consultéi ne lettre de 8 ctobre 1885, qui ù le décret a été claration autre y a donc pas sans cette décla

Le tableau de l'année dernière nous montre un trop grand nombre de paroisses qui n'ont rien fourni et d'autres qui ne figurent que pour une somme beaucoup trop faible. En revanche il y en a un certain nombre qui se sont distinguées par leur générosité envers cette œuvre patriotique et religieuse tout à la fois.

Il est bon de toujours faire précéder les quêtes par la lecture du mandement du 1 septembre 1880 sur cette Chaque mois je célèbre dans la Basilique la messe qui a été promise pour tous les associés et bienfaiteurs vivants ou défunts.

IV.

Me proposant d'envoyer l'année prochaine un rapport au Saint Siège sur le diocèse, je vous prie de faire votre recensement annuel avec un soin tout particulier. Je profite de l'occasion pour vous rappeler qu'en répondant aux diverses questions dans votre rapport annuel vous ne devez omettre rien de ce qui est demandé dans l'appendice, ni vous contenter de réponses approximatives, par exemple, sur la population de la paroisse, sur le nombre de communiants, sur le revenu et la dépense ordinaire de la fabrique.....

J'ai fait imprimer un blanc de rapport annuel conforme à celui de l'appendice, avec quelques additions importantes ou des explications auxquelles je tiens beaucoup. En conséquence, à l'avenir tous les rapports annuels devront se faire d'après cette formule nouvelle que vous pouvez facilement vous procurer chez M. Delisle imprimeur, No. 1, rue Port Dauphin, Québec. Le prix de chaque exemplaire la poste y comprise est ait la quête por de \$0.10. La douzaine, la poste y comprise, se vend 0.72. Au cent la poste y comprise \$4.00. Plusieurs abriques pourraient s'entendre pour en acheter une

centaine ensemble, et se pourvoir ainsi pour plusieurs années. Rien n'empêche que quand vous avez à demander quelque dispense, vous m'envoiyiez votre commande avec l'argent nécessaire: les secrétaires se feront un plaisir de transmettre le tout à l'imprimeur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

₹ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

our plusieurs vez à deman-re commande se feront un r. de mon sin-QUÉBEC.

